Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Site de Champagne

But de l'école
Le but de l'Ecole de musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Offre de cours
Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- Initiation musicale
- solfège
- flûte à bec
- flûte traversière
- clarinette
- saxophone
- trompette / cornet
- trombone
- euphonium / baryton
- batterie / percussion
- tambour
- piano

Instruments
En principe, l'élève loue son instrument. L'élève est responsable de l'instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation provenant du manque de soins ou de la négligence sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Lors de la reddition de l'instrument, une révision par un spécialiste mandaté par l'EM est obligatoire. Personne d'autres n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Salles de cours
Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique à Champagne. Il n'y a pas d'enseignement à domicile. Toutefois en raison de la décentralisation des cours ou d'autres prestations, ils peuvent être dispensés en d'autres lieux avec l'accord du responsable de site.

Ecolages
Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

En cas de démission en cours d'année scolaire, l'écolage reste dû pour l'année entière. Une demande écrite de remboursement d'écolage et un certificat médical sont à adresser au responsable de l'EM pour toute maladie de plus de trois semaines.

Ensemble des jeunes
La participation à l'ensemble des jeunes de l'école de musique fait partie intégrante de la formation donnée aux élèves.
L'entrée à l'ensemble des jeunes se fait en accord avec le professeur, les parents et le responsable du site.
L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts/manifestations.
L'ensemble des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes
Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au concours des solistes et petits ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron du Nord. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour le Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule chaque année au mois de novembre. Les frais de participation aux concours sont pris en charge par l'EM.

Auditions & manifestations
Une audition publique est organisée chaque année. La présence de chaque élève est obligatoire à l'audition annuelle et aux manifestations de l'EM.

Réclamation
Toute réclamation doit être adressée par écrit au responsable de site.

Mai 2021